Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954

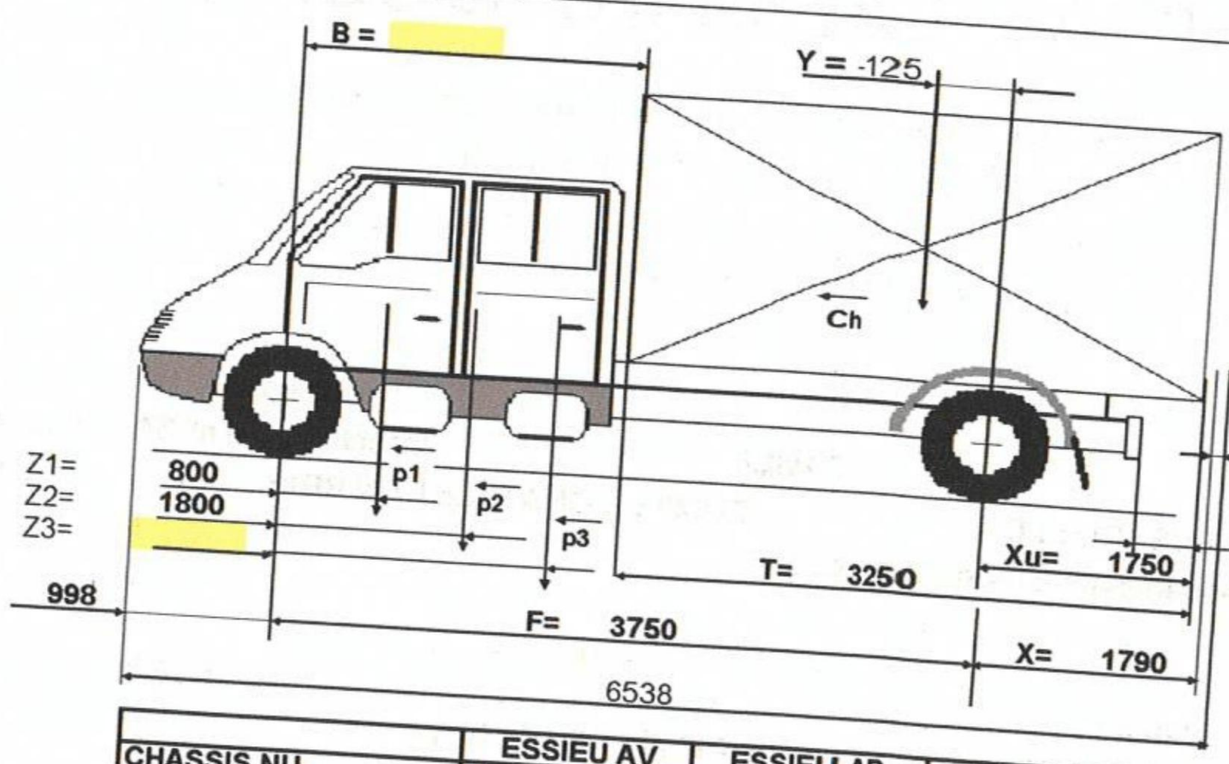

RESERVOIRS			
n°	Litrage	Y/AR	Densité
Rés. 1			0,85
Rés. 2			0,85
Rés. 3			0,85

Y/AR = distance en mm du CG du réservoir à l'axe de l'essieu ou tandem AR. Densité du Gazole par défaut , celle-ci peut-être modifiée pour d'autres liquides.

TICKETS DE PESEE			
AV	1460	AR	1320

NOMBRE DE PASSAGERS n			
Rang 1	3	x75 =	225
Rang 2	4	x75 =	300
Rang 3		x75 =	0
		Total =	525

pAR= (n1 Z1+n2Z2+n3Z3)/ F

	ESSIEU AV		ESSIEU AR		TOTAL
CHASSIS NU					
CARROSSERIE					0
RESERVOIRS	1460		1320		2780
TOTAL à VIDE+réservoirs	0		0		0
PASSAGERS 7	PVAV=	1460	PVAR=	1320	PV = 2780
CHARGE UTILE	p AV =	333	p AR =	192	p = 525
TOT. EN CHARGE	ChAV=	-7	ChAR=	202	Ch = 195
P T A C	PTAV=	1787	PTAR=	1714	PT = 3500
	maxi =	1900		2600	3500

Cote d'encastrement E =	0,000
Longueur totale véhicule =	6,538
Largeur totale véhicule =	2,200
Surface au sol véhicule =	14,384
Empattement F =	3,750
Porte à faux X =	1,790
Centre grav. charge utile Y =	-0,125
Longueur du chargement T =	3,250
Porte à faux utile Xu =	1,750
F-Y=	3,875

FICHE DE RELEVES: POIDS ET DIMENSIONS

CLIENT:			
CARROSSERIE plateau	CHASSIS. marque: TYPE MINES	Adresse IVECO	Date : 28/06/2013
N° Série :	N° chassis:	IS35CI2AAID11C1CDA4EA3BG66 ZCFC35A7405958746	Etabli par: hup p

CAVIME
ZONE INDUSTRIELLE
77820 LE CHATELET EN BRIE

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) Ch AV = Ch x $\frac{Y}{F}$ = ... $\frac{195 \text{ .....x ..... } -0{,}125}{3{,}750}$ .....= ..... -7 .....kg

Essieu(x) AR Ch AR = Ch x $\frac{F - Y}{F}$ = ... $\frac{195 \text{ .....x ..... } 3{,}875}{3{,}750}$ .....= ..... 202 .....kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE PTC :

Essieu(x) AV (ou pivot)

Poids à vide : PV. AV = ... 1460 .....kg
Poids du conducteur et passagers
p. AV = ... 333 .....kg
Ch AV =..... -7 .....kg
PT AV total = ... 1787 .....kg
PT AV autorisé :
minimal (2) ....kg
maximal (2) ..... 1900 .....kg

Essieu(x) AR

Poids à vide : PV. AR = ... 1320 .....kg
Poids du conducteur et passagers
p. AR = ... 192 .....kg
Ch AR =..... 202 .....kg
PT AR total = ... 1714 .....kg
PT AR autorisé :
minimal (2) ....kg
maximal (2) ..... 2600 .....kg

Fait à chatelet en brie le 28/06/2013

Signature et cachet

Carrosserie Auto...

hup p

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il ya lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon…) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : disositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage…) de poids négligeables placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit-être déterminé en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements